

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [8-9]

Artikel: Le carnet de FS

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mensuel femmes

suisse et le mouvement féministe

Soutenu par l'Alliance de sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour les Droits de la Femme

Adresse du journal :

Case postale 3194,
1227 Carouge/GE

Présidente du Comité du journal :

Martine Grandjean

Rédactrice responsable :

Corinne Chaponnière

Equipe de rédaction :

Jacqueline Berenstein-Wavre
Perle Bugnion-Secretan
Simone Chapuis
Martine Grandjean
Bernadette von der Weid

Rédaction, services de presse :

Corinne Chaponnière,
(022) 20 86 45

Administration et abonnements :

Edwige Tendon, (022) 42 03 15

CCP : 12-11 791

Publicité :

Publi-Annonces SA,
rue du Mail 22,
1205 Genève, (022) 28 05 77/78

Impression :

Etablissements
Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon

Editeur :

Association «Femmes suisses et le mouvement féministe» fondée en 1912, Genève

Abonnements :

1 an : Suisse Fr. 30.—
Etranger : Fr. 35.—
renouvelés d'office, sauf dénonciations préalables

Prix du numéro : Fr. 3.—

Copyright :

Femmes suisses ©, 1982

Le carnet de FS



Les CFF

appliquent l'art. 4 al. 2 de la Constitution : dès septembre, des postes d'apprenties contrôleuses seront mis au concours. Formation : de 18 à 24 mois. Mêmes conditions de travail que les contrôleurs (donner les ordres de départ, atteler les véhicules, charger et décharger les bagages, horaires irréguliers)... mais la sacoche sera différente !



A l'occasion du premier anniversaire

de la votation sur l'égalité, le Bureau de la condition féminine du Jura a sorti un nouveau bulletin d'information, « Inform'elles ». Bravo pour l'initiative... et pour l'excellent titre !



Encore des irréductibles

aux Grisons, où la commune de Saint-Antonien-Ascharina a refusé le droit de vote communal aux femmes, en juin.



Une femme au violon...

c'est Madeleine Caruzzo, de Sion, qui a gagné le concours pour le poste de premier violon du très prestigieux Orchestre philharmonique de Berlin qui, depuis plus de cent ans, n'a jamais eu que des instrumentistes hommes.



« Une ramoneuse et six peintresses »

titrait un article consacré aux examens de fin d'apprentissage dans le canton de Vaud. En effet, les filles choisissent maintenant de nouveaux métiers : une mécanicienne sur bicyclettes et motos, une mécanicienne de précision, une vitrière, trois « installatrices » sanitaires, une « factrice » de pianos, etc.



Les garçons

soutiennent l'action des filles, à Olten, contre le cours ménager obligatoire ; ils ont contresigné la pétition demandant au Département de l'instruction publique de mettre sur pied une solution transitoire offrant à tous les collégiens le choix entre des activités dans le domaine social, agricole ou ménager pendant deux semaines sur la période scolaire.



Au Pakistan

la Cour suprême islamique a jugé que la lapidation à mort des femmes adultères étaient tout à fait conforme aux lois islamiques. Cette décision vient casser un précédent jugement du Shariat qui avait estimé qu'un tel châtiment n'était pas clairement prévu par les lois islamiques.

† Mme Edmond Rochedieu

Une de nos très fidèles lectrices, Mme Edmond Rochedieu de Bernex (GE) est décédée cet été.

Elle a légué 500 francs à notre journal. L'équipe de Femmes suisses tient à exprimer ici sa reconnaissance.

une personne
toujours bien conseillée :



La cliente
de la

**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**